

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 18 Août

## Les municipalités socialistes

Nous lisons dans le *Temps* un excellent article que nous citons volontiers. Il contient des considérations très justes et bien des gens, même à Cahors, surtout à Cahors, devrions-nous dire, pourront y puiser d'utiles enseignements :

Si la question sociale, dit notre confrère, ne fait pas grand progrès en l'an de grâce 1892, la faute n'en sera certainement ni aux municipalités socialistes nouvellement élues, ni aux congrès de tout genre, qui n'auront jamais été plus nombreux. Il y aura — peut-être — celui de Saint-Ouen ; il y aura sûrement celui de Marseille, lequel se distingue du précédent en ce qu'il est ouvert à tous les socialistes, même non conseillers municipaux et a, par conséquent un caractère de légalité incontestable. Non seulement on tient des congrès, mais on projette une organisation nouvelle et plus complète de la propagande. Interrogé l'autre jour par un de nos confrères, M. Jules Guesde annonçait l'intention de porter dans nos campagnes — qui jusqu'à présent avaient été, dirons-nous, mises à l'écart ou tenues en réserve, — la prédication socialiste. Après le prolétariat industriel, le prolétariat agricole aura son tour de conférences, de brochures, d'embauchage individuel par l'entremise de ces nouveaux sergents de recrutement qui opèrent dans les grandes villes industrielles et aux alentours des mines, quittes à se retirer, après fortune faite, dans un siège de député.

Avec un remarquable instinct des nécessités de leur temps, les socialistes ont compris qu'il ne suffit pas de travailler, mais que pour s'affirmer hautement il faut avant tout donner des fêtes. « Je reçois, dont je suis ! » Telle est la formule, imitée de Des-sous qui paraît avoir inspiré les socialistes de Roubaix. Ils ont reçu, dimanche, quelques

milliers de Belges, leurs voisins. Tout paraît d'ailleurs, s'être passé dans un calme parfait, et n'étaient l'arrivée de quelques brigades de gendarmerie et la présence dans les casernes de quelques escadrons consignés à tout évènement, mais n'ont d'ailleurs pas eu à intervenir, cette journée se serait passée sans rien de particulier.

Qui faut-il en féliciter, les organisateurs de la fête ou le dieu Hasard, auquel les anciens avaient décidément raison de consacrer des autels ?

Il est beau de donner des fêtes, de tenir des congrès ; mais, avouez-le, il ne serait pas mal non plus de s'occuper des intérêts municipaux quand on est élu pour cela, et pourvoir aux infortunes locales les plus pressantes. Les journaux racontaient cette semaine l'histoire d'un pauvre diable qui arrive à pied de Marseille à Paris avec sa femme et ses cinq enfants ; il les traînait, depuis là-bas, dans une voiture à bras. C'est donc que ce malheureux n'a pas une confiance absolue dans l'administration socialiste ? Si Marseille, grâce à sa nouvelle municipalité, était sur le point de devenir un petit paradis, cet exode lamentable n'aurait pas eu lieu. Loin d'en partir, les gens dans le besoin y afflueraient. Marseille deviendrait la Mecque des souffrants et des affamés. Il paraît que nous n'en sommes pas encore là. Mais nous ne tarderons pas à nous y voir, s'il faut en croire le manifeste que les Marseillais adressent, à leur tour, aux autres municipalités socialistes de France.

Ce manifeste renferme une phrase bien remarquable : « La politique socialiste, y est-il dit, se distingue de toutes les autres par ce fait, qu'elle tient ce qu'elle promet. » Si on demandait à quelques spectateurs impartiaux et désintéressés : Par quoi se distingue la politique socialiste ? il est probable qu'on obtiendrait pas mal de réponses différentes ; mais il est certain que nul d'entre les interrogés n'aurait songé à celle-là. Que la politique socialiste tienne

tout ce qu'elle promet... à ceux qui la dirigent et l'exploitent nous le croyons sans peine. Mais au peuple ! Il est crédule, assurément le peuple. L'est-il cependant au point d'accepter une assertion aussi hardie ? Le conseil municipal de Marseille entre en fonctions ; il a devant lui les longs espoirs et les vastes pensées d'un mandat qui commence. S'il était seulement à quelques mois de la réélection, il y mettrait plus de réserve. C'est qu'alors on jugera si toutes les promesses ont été tenues !

J. QUERCYTAÏN.

## Les troubles de Carmaux

Carmaux, 16 août.

La grève des mineurs de Carmaux vient d'être déclarée. — Les gendarmes viennent de partir ainsi que le préfet du Tarn.

Albi, 16 août.

Deux compagnies du 143<sup>e</sup> régiment d'infanterie sont parties, ce matin, à 4 heures, pour Carmaux, où la situation serait, dit-on, alarmante.

M. Jossier, préfet du Tarn, et le parquet sont sur les lieux.

Carmaux, 16 août.

Voici des détails sur l'incident grave, qui vient d'éclater ici.

La Compagnie des mines avait remercié le citoyen Calvignac, secrétaire de la chambre syndicale et maire de Carmaux ; malgré les instances faites par ses camarades, la Compagnie avait absolument refusé de le reprendre.

Une réunion générale a eu lieu, hier, à la suite de laquelle une nombreuse délégation a été envoyée auprès de la direction, qui a refusé de la recevoir ; les mineurs se sont alors transportés en masse chez le directeur et ont pénétré dans les appartements en forçant les portes et en faisant voler les vitres en éclat, en brisant un grand nombre d'objets et une rampe d'escalier.

Le directeur, qui s'était retiré au fond d'une pièce, a été vite découvert par les mineurs, qui l'ont sommé de donner immédiatement sa démission. Il l'a signée au bout d'un instant, devant les menaces des ouvriers.

Les autorités administratives et judiciaires sont sur les lieux ; douze brigades de gendarmerie et deux compagnies d'infanterie gardent le puits militairement ; les mineurs ne sont pas descendus aujourd'hui dans la mine.

— Une alliance vous est nécessaire, grâce à laquelle vous puissiez exécuter un grand dessein.

— C'est vrai, il faut des finances...

— Celle que vous propose monsieur de Rosny vous en procurera.

— La nièce du duc Ferdinand de Florence est une Médicis, de la maison de la reine Catherine qui a fait bien du mal à la France et à moi en particulier.

— Les caisses de son oncle vous sont indispensables et une fois tranquille souverain de la France, arbitre de l'Europe, qu'avez-vous à craindre de l'instinct d'intrigue d'une Médicis ? De plus, elle vous apporte la promesse d'un pape futur de parti français.

— C'est une considération, dit finement le Béarnais.

— D'un pape qui, de la sorte, aura l'esprit de tolérance comme vous, et c'est cet esprit de tolérance et de liberté, vous l'avez dit vous-même, Sire, qui désormais doit être à la fois la maxime et le levier des gouvernements modernes.

— J'épouserai donc la princesse Marie.

Le tendre Béarnais ne put pourtant énoncer cette résolution sans un soupir à l'adresse de la blonde Gabrielle.

— Sire, reprit l'abbesse, en montrant du doigt une dalle devant elle, voyez-vous cette pierre tombale ?

— Je vois des lettres gothiques gravées dessus.

— Veuillez lire !

Le roi se baissa et, à la lueur de la lampe sacrée, n'eût pas de peine à déchiffrer l'inscription suivante :

On craint que la grève ne continue.

MM. le baron Reille et le marquis de Solages, administrateurs des mines, ont quitté Carmaux avec leurs familles.

Les mineurs étaient convoqués, hier, à une réunion où l'on devait décider ce qu'il fallait faire au sujet du renvoi de Calvignac du chantier des mines.

Vers cinq heures, une délégation se présentait chez le directeur pour l'engager à reprendre Calvignac dans les chantiers.

M. Humblot répondit que le renvoi était prononcé par le conseil d'administration et qu'on ne pouvait revenir sur cette décision.

— Réfléchissez, dirent en partant les délégués : nous ne répondons pas de ce qui peut arriver.

Cette menace ne tarda pas à être exécutée ; à 6 h. 30, 1,500 à 2,000 ouvriers se présentent devant la maison du directeur, les clôtures sont brisées, les murs escaladés, le parc envahi, la maison — où sont enfermés avec le directeur, l'ingénieur des mines, M<sup>me</sup> Humblot et sa famille — est cernée de tous côtés et de nouvelles députations sont envoyées auprès du directeur pour lui imposer, sous la pression de la foule, la réintégration de Calvignac.

Mais le directeur ne se laisse pas intimider. Devant cette attitude, la colère ne fait qu'augmenter. Alors se passent des scènes indescriptibles auxquelles assistent, impuissants, le commissaire de police et les gendarmes de Carmaux, seule garantie de l'ordre.

Aussitôt la foule se rue sur la maison du directeur, la porte est enfoncée et aussitôt trois cents hommes se précipitent à l'intérieur en proférant des cris sauvages et des menaces de mort.

Très peu de personnes étaient présentes pour résister à cette émeute ; plusieurs sont frappées ; le directeur est poussé au premier étage, acculé dans une chambre sans issue, d'où les mineurs menacent de le jeter par la fenêtre, et ce n'est qu'en signant, au milieu des menaces, la démission que les ouvriers lui tendent, qu'il sauve sa personne.

Ces scènes ont duré trois heures ; la maison entière a été mise à sac, sans compter ce qui a disparu.

Le préfet, les gendarmes d'Albi et deux compagnies du 143<sup>e</sup> sont repartis pendant la nuit ; douze brigades de gendarmerie sont arrivées aujourd'hui.

M. Calvignac aurait donné sa démission de maire de Carmaux, mais le préfet n'a pas voulu l'accepter.

Aujourd'hui, tout est calme ; le préfet est rentré à Albi à 2 heures.

« Ici fut enterrée la bonne Reyne Alix, épouse du roi Louis-le-Gros, fondatrice de ce monastère, où elle prit l'habit de saint Benoist, vécut et mourut en odeur de bénédiction. »

C'était l'épithaphe de la reine Adélaïde, qu'on nommait aussi Alix de Savoie.

— Sire, que ces mânes vous fassent souvenir du roi Louis, son époux, dit l'abbesse.

— C'était un grand roi, qui maintint l'autorité royale contre les seigneurs révoltés, s'efforça de chasser les anglais de Normandie, et battit l'empereur d'Allemagne.

— Il favorisa les premières communes et créa ainsi le peuple contre la féodalité. Le premier il arbora l'oriflamme... Sire ! vous déploieriez comme lui un nouveau labarum, celui de...

— De la République chrétienne. Rosny a commencé la rédaction de nos plans avec ce titre en tête. Nous en avons conféré avec mon fils Marcel...

Ce fut au tour de l'abbesse de sentir un soupir gonfler son sein, mais elle sut le comprimer.

— Il avait été convenu, Sire, représenta-t-elle qu'il serait en tiers dans nos entretiens. Déjà vous deviez vous en faire accompagner la dernière fois.

— Il était allité d'un petit coup d'épée, comme vous savez.

— Mais il est guéri, et ce soir vous eussiez pu...

— C'est vrai. Je suis en faute, je le confesse. Mais il faut mettre cet oubli sur le compte de cette soirée fatigante en l'honneur des Espagnols. Si je l'avais aperçu je l'aurais amené.

— Ne l'oubliez point une autre fois, je vous

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 61

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

X

SAUVEZ LE ROI !

Ce n'était plus le diable à quatre ni le vert galant. C'était l'homme d'Etat consultant l'Égérie chrétienne ; le souverain s'occupant des intérêts de son règne, de son peuple, de l'Europe ; le grand politique, débattant avec celle qui lui avait déjà donné de si sages conseils, la grande question du moment comme celle de l'avenir.

Les paroles qu'on prononça là, sous l'œil de Dieu, comme avait dit Marie de Beauvilliers, étaient solennelles, mais dites à voix couverte, les deux gentilshommes ne devaient point les entendre.

— Ainsi, madame, quant à la question du moment demandait le roi, votre avis est que je poursuive le divorce.

La trop galante Marguerite de Valois était enfermée au château d'Usson depuis nombre d'années.

C'était Henri III lui-même qui, scandalisé de

la conduite de sa royale sœur, l'avait fait arrêter et conduire au château comme prisonnière d'Etat.

Le Béarnais, devenu roi de France, l'y avait laissée, mais en adoucissant de beaucoup sa captivité ; seulement il avait recommandé au capitaine Gargantua, gouverneur d'Usson pour la forme, de surveiller un peu sa frivole et volage épouse, et d'empêcher qu'elle ne se livrât trop ouvertement à ses désordres habituels.

Henri s'était souvenu de la fameuse nuit où le rétre avait fait un si grand tapage, et dans sa belle humeur lui permettait de considérer ses infortunes conjugales avec une certaine philosophie, il s'était dit que la présence du gros Allemand, fidèle à sa consigne, ferait dans tous les cas tenir Marguerite sur ses gardes et l'obligerait à ne tenir que discrètement ses intrigues amoureuses au lieu de les afficher.

Marguerite était du reste libre de tenir une petite cour, qu'elle se composait de gentilshommes auvergnats et de beaux esprits, faisant avec eux sonnets et madrigaux.

— On vous a conseillé le divorce au nom de la raison d'Etat, avait répondu l'abbesse, et plus que personne, Sire, vous devez en apprécier la grave opportunité. Il faut, en effet, au trône de France, un héritier que vous puissiez initier à ces vastes projets que vous avez conçus.

— Et Gabrielle ?

— La duchesse de Beaufort est ma parente. C'est de plus une bonne et douce personne qui vous aime pour vous-même. Mais vous devez la sacrifier sans hésiter.

— Las ! pauvre cœur...



INFORMATIONS

La grève des cochers

C'est seulement aujourd'hui qu'on sera fixé sur l'étendue de la grève des cochers.

Les voitures étaient assez rares dans la soirée.

Toutes les mesures sont prises pour assurer la liberté du travail.

Six cochers ont été arrêtés au boulevard Montmartre.

Ils avaient arboré des pancartes portant les mots : Vive la grève.

Ils voulaient empêcher leurs camarades de travailler.

Paris, 15 août.

Les cochers de fiacre ont tenu une nouvelle réunion à la Bourse du travail. Après une discussion assez orageuse, on a adopté l'ordre du jour suivant :

« Les cochers, réunis au nombre de 5,000 à la Bourse du travail, demandent :

» 1° Que le maximum de la moyenne de 13 francs par jour ne soit pas dépassé jusqu'au 15 septembre ;

» 2° A cette date, une délégation du syndicat verra s'il y a lieu d'augmenter cette moyenne ;

» 3° Que le cautionnement soit versé aux caisses de l'Etat ;

» 4° Que les loueurs mettent des compteurs à toutes les voitures ;

» 5° La commission d'examen des cochers sera mise sous le contrôle du conseil municipal ;

» Enfin, les cochers acclament la grève générale et se donnent rendez-vous pour demain à la Bourse du travail. »

La réunion s'est terminée aux cris de : « Vive la grève ! » Quelques cochers, qui étaient venus en voiture à la réunion, avaient attaché sur la caisse de leur voiture des pancartes portant ces mots : « Vive la grève ! »

Angleterre

Londres — La reine partira la semaine prochaine pour l'Ecosse.

Le choléra

Le choléra augmente en Perse ; il y a 300 décès par jour à Teheran.

M. Humbert, consul de France à Bakou, est mort du choléra.

Grave incident au Maroc

Londres, 16 août.

Les journaux du soir publient une dépêche de Tanger annonçant que le Ministre de France et un de ses secrétaires ont été, pendant une promenade à cheval sur la plage, injuriés et menacés par trois soldats marocains.

A l'approche d'autres Européens, les soldats se sont sauvés.

Le comte d'Aubigny, ministre de France, a porté plainte au Ministère des Affaires étrangères du Maroc, qui a ordonné au pacha, chef des troupes, d'augmenter la garde sur la plage et de punir les soldats qui avaient injurié le représentant français.

Les soldats n'ont pas été reconnus.

Au Dahomey

Dakar, 16 août.

Le transport *Mytho*, qui se rend à Kotonou avec huit cents hommes de la Légion étrangère et du matériel de guerre à destination du corps

expéditionnaire du Dahomey, est arrivé ici dimanche à midi. Tout allait bien à bord.

Le croiseur *Sané*, qui, sous les ordres du capitaine de vaisseau Reyniers, faisait partie de la station navale du golfe du Bénin et qui a quitté récemment la côte dahoméenne pour rentrer en France, a appareillé aujourd'hui pour Rochefort.

L'exposition de 1900

Londres, 16 août.

Le *Standard*, à propos de l'Exposition universelle de 1900, à Paris, fait l'éloge de la France comme nation industrielle et habile dans les arts libéraux.

Le *Standard* exprime l'espoir que les Français se croiront de plus en plus appelés à dominer surtout dans les arts de la paix.

Une préparation active de l'Exposition de 1900 sera un témoignage précieux du désir de la France de maintenir la paix universelle.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote et ami M. Bousquet, contrôleur principal des contributions directes à Limoges, vient d'être élevé au grade d'inspecteur, à Ancey.

M. Emile Bousquet, fils, vient d'être nommé contrôleur des contributions directes à Serres (Hautes-Alpes).

M. le Dr Brassac, directeur de l'école de santé de la marine à Bordeaux, est nommé directeur de l'école de santé de Brest en remplacement de M. Lucas.

M. Henri Cazaly, du Montat, vient d'être déclaré admissible à l'école polytechnique.

Nécrologie

M. Brugalières, notaire, chevalier de la Légion d'honneur, doyen du Conseil général du Lot, est mort lundi soir à St-Denis d'une congestion cérébrale. Né le 14 juillet 1824, il était conseiller général du canton de Catus et maire de la commune de St-Denis, sans interruption, depuis 1852. Il siégeait au sein de l'assemblée départementale avec les républicains modérés. Il s'occupait spécialement de l'amélioration du réseau vicinal du département du Lot à tel point que ses collègues l'avaient surnommé, à juste titre, le père des chemins vicinaux. Il remplissait les fonctions de Président de la Commission départementale et de Président de la Chambre des notaires. M. Brugalières était l'oncle de MM. Ray et Lachèze, députés du Lot.

Par suite du décès de M. Brugalières, la session du Conseil général sera ouverte sous la présidence de M. Marcenac, doyen d'âge, conseiller général, nouvellement élu pour le canton de Luzech.

Le 22 septembre

Les hommes de la classe 1888 doivent être libérés à la fin des grandes manœuvres, c'est-à-dire le 20 et le 21 septembre. Ces jeunes gens ne seront donc pas tous de retour dans leurs foyers le 22 septembre. Ce jour-là, ils seront en chemin de fer, et ne pourront, par conséquent, célébrer la grande date révolutionnaire.

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le 22 septembre

Le *Petit Parisien* demande que la classe 1888 soit libérée quelques jours avant le 22 septembre.

Les familles de nos soldats, ajoute notre confrère, seraient très heureuses de posséder le jour de la fête du 22 septembre, leurs enfants, ce serait pour eux une double joie de célébrer en même temps l'anniversaire de la proclamation de la République et le retour des chers absents.

Le monument Lavayssière

La municipalité de Castelfranc et M. Arnaud, préfet du Lot, avaient sollicité de M. de Freycinet l'autorisation d'une souscription dans l'armée au bénéfice du monument à élever au héros de Sidi-Brahim.

M. le ministre a fait connaître que l'autorisation ne pourrait être accordée que si l'érection de la statue était décidée par un décret, conformément à l'ordonnance du 16 juillet 1816.

M. le Préfet du Lot a écrit immédiatement à M. Loubet, ministre de l'intérieur, pour provoquer ce décret destiné à perpétuer le souvenir d'une des pages les plus glorieuses de notre histoire nationale.

Chemin de fer de Cahors à Libos

La population de Castelfranc et des localités voisines se plaint de ce qu'elle est obligée de faire un parcours de deux kilomètres pour aboutir à la gare, alors que la voie ferrée longe Castelfranc même.

Ce parcours sur un chemin, bordé de rochers sur lesquels dardent les rayons du soleil de juin, juillet et août, est réellement une pénible corvée pour les voyageurs.

La compagnie d'Orléans est heureuse d'être agréable aux voyageurs. Elle vient de le prouver en établissant une halte ou arrêt à Prayssac, localité qui se trouvait, naguère, comme Castelfranc, à égale distance de la gare.

Ne pourrait-on pas faire pour Castelfranc ce qui vient d'être fait pour Prayssac, c'est-à-dire placer une halte à l'entrée du pont suspendu de Castelfranc ?

Ce serait un bien grand service que rendrait la compagnie aux populations intéressées.

Les instituteurs et la Légion d'honneur

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

« Monsieur le préfet,

» Depuis quelques années, dans la plupart des départements, aucun instituteur ne figure dans les propositions qui me sont transmises, chaque semestre, par les administrations préfectorales, en vue de la décoration de chevalier de la Légion d'honneur. Je serais très fâché de me voir ainsi forcé d'interrompre une tradition qui permettait d'accorder la plus haute récompense à d'honorables fonctionnaires qui ont consacré une longue carrière au bien public.

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

» Peut-être vous a-t-il semblé incorrect de présenter, malgré leur mérite, des instituteurs, alors qu'un certain nombre de fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus d'eux, et exerçant à côté d'eux, ne sont pas décorés. Je ne pense pas, monsieur le préfet, que cette considération doive vous arrêter : à défaut de grande universitaires élevés et d'une fonction plus en vue, un directeur d'école primaire élémentaire, qui est arrivé à la fin de sa carrière, après avoir donné des preuves d'un dévouement de tous les instants, d'une conduite exemplaire et

d'une probité professionnelle et privée, constamment à l'abri de tout reproche, s'est acquis des titres sérieux à la croix de la Légion d'honneur et je suis convaincu qu'il n'est aucun de ses chefs plus jeunes que lui d'âge et de services, qui ne soit heureux de la lui voir conférer.

» Je vous prie, monsieur le préfet, d'examiner avec soin si, dans votre département, quelque instituteur communal, remplissant les fonctions que je viens de signaler, vous paraît devoir être proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur; vous voudrez bien, dans ce cas, me faire connaître ses nom, prénoms et titres, dans un rapport motivé.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

» Léon BOURGEOIS. »

Certificat d'aptitude

M. Dumaux, instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Martel, vient d'être reçu au certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, ordre des sciences, diplôme restreint.

La viande de boucherie

Malheureusement, pour les agriculteurs, le prix des bestiaux a considérablement diminué.

Le manque de fourrages pousse les éleveurs et les engraisseurs à se défaire des animaux, coûte que coûte, c'est-à-dire à bas prix.

Plus heureux que ceux-ci, les bouchers, vendent toujours la viande au même taux, grâce à la tolérance de la municipalité cadurcienne qui, à la rigueur, mettra bien une taxe, mais n'aura pas, nous le craignons, l'énergie nécessaire pour la faire exécuter rigoureusement dans l'intérêt de la population.

Ouverture de la chasse

C'est par erreur que nous avons annoncé dans notre dernier n° que l'ouverture de la chasse avait été fixée au 21 août. C'est à partir du dimanche 28 août courant au matin, que l'exercice de la chasse ainsi que la mise en vente, le transport et le colportage du gibier seront permis dans toute l'étendue du département du Lot.

Foire du 13 août

Le marché-foire de samedi à Cahors a été peu important. Les divers marchés n'étaient pas bien garnis, sauf la place du marché qui abondait en fruits et en volailles.

Bœuf en vente, 350 et 50 vaches, cours moyen des gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos.

Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porcelets : amenés 206, vendus de 10 à 25 fr. la pièce, selon la grosseur.

Moutons, 450, vendus à raison de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilog.

Blé en vente : 100 hectolitres, vendus à raison de 19 fr. l'hectolitre.

Marché. — Poulets, vendus 0 fr. 75 le demi-kilogramme.

Canards, 0 fr. 50 le demi-kilogramme.

Œufs, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la douzaine.

Beaucoup de fruits vendus à des prix élevés.

Orages

Les dommages causés par la grêle, dans les journées des 30 et 31 juillet, se divisent ainsi :

Gourdon, 29,000 fr. ; St-Clair, 20,000 fr. ;

Le marché-foire de samedi à Cahors a été peu important. Les divers marchés n'étaient pas bien garnis, sauf la place du marché qui abondait en fruits et en volailles.

Bœuf en vente, 350 et 50 vaches, cours moyen des gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos.

Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porcelets : amenés 206, vendus de 10 à 25 fr. la pièce, selon la grosseur.

Moutons, 450, vendus à raison de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilog.

Blé en vente : 100 hectolitres, vendus à raison de 19 fr. l'hectolitre.

Marché. — Poulets, vendus 0 fr. 75 le demi-kilogramme.

Canards, 0 fr. 50 le demi-kilogramme.

Œufs, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la douzaine.

Beaucoup de fruits vendus à des prix élevés.

Les dommages causés par la grêle, dans les journées des 30 et 31 juillet, se divisent ainsi :

Gourdon, 29,000 fr. ; St-Clair, 20,000 fr. ;

Le marché-foire de samedi à Cahors a été peu important. Les divers marchés n'étaient pas bien garnis, sauf la place du marché qui abondait en fruits et en volailles.

Bœuf en vente, 350 et 50 vaches, cours moyen des gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos.

Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porcelets : amenés 206, vendus de 10 à 25 fr. la pièce, selon la grosseur.

Moutons, 450, vendus à raison de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilog.

Blé en vente : 100 hectolitres, vendus à raison de 19 fr. l'hectolitre.

Marché. — Poulets, vendus 0 fr. 75 le demi-kilogramme.

Canards, 0 fr. 50 le demi-kilogramme.

Œufs, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la douzaine.

Beaucoup de fruits vendus à des prix élevés.

(A suivre)



St-Projet, 15,000 fr. ; Souillaguet, 13,000 fr. ; Le Vigan, 40,800 fr. ; Concorès, St-Chamarand, Soucirac, 9,800 fr. ; Carluet, Rocamadour, Alviagnac, Padirac, 4,500 fr. ; Dégagnac, Léobard, Salviac, 90,000 fr. ; Calès, Reillaguet, 8,120 fr.

**Courses vélocipédiques de Castelfranc**

Les courses de vélocipèdes organisées par le Véloce-Sport Cadurcien ont eu un plein succès. En voici le compte-rendu :

Première course. — Départementale. — 1<sup>er</sup> Taule, 2<sup>e</sup> Bailly, 3<sup>e</sup> Lagaspie.

Deuxième course réservée au V.-S. C. — 1<sup>er</sup> Bailly, 2<sup>e</sup> Bouzerand, 3<sup>e</sup> Debeauve.

Troisième course. — Consolation. — 1<sup>er</sup> Constant, 2<sup>e</sup> Jouffreau.

Quatrième course. — Honneur. — 1<sup>er</sup> Constant, 2<sup>e</sup> Bailly.

**Postes et télégraphes**

Un concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu, les jeudi 3 et vendredi 4 novembre 1892, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans, les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des postes et télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 24 septembre 1892.

En ce qui concerne les candidats appartenant déjà à l'Administration en qualité de receveur, de commis auxiliaire ou d'aide, les conditions d'admission au concours sont détaillées au *Bulletin mensuel administratif*.

La limite d'âge minimum pour l'admission aux emplois de commis auxiliaire des postes et des télégraphes est abaissée exceptionnellement à 17 ans, pour l'examen qui aura lieu prochainement à Cahors.

**Pèlerinage national**

Le pèlerinage national se rendant de Paris à Lourdes, s'est arrêté ce matin à Cahors. Parmi les pèlerins, nous avons remarqué M. Emile Zola.

**Les correspondances des chemins de fer**

A la suite de nombreuses réclamations, le ministre des travaux publics a décidé que les compagnies de chemins de fer seraient tenues, en ce qui concerne les services d'omnibus et de correspondance de voyageurs, de faire connaître au public par des placards imprimés ou manuscrits, les honoraires de ces entreprises et des trains qu'elles desservent conformément d'ailleurs à une circulaire du 25 septembre 1891.

Ces placards reproduiront, en outre, le prix des places à percevoir de jour et de nuit.

**Fumel**

La foire a été belle, mais il s'est fait peu d'affaires sur les bœufs et il y a eu une grande baisse.

Les porcs étaient aussi en baisse. La volaille de 45 à 60 centimes la livre. Les lapins de 20 à 25 cent. la livre. Les œufs 60 centimes la douzaine.

La sécheresse portera un grand préjudice aux fourrages et à la récolte du maïs, de la betterave ainsi qu'à celle de la pomme de terre. La récolte du blé n'a été bonne ni en grain ni en paille, de sorte que l'année ne sera pas florissante. Le manque de fourrages va enrayer le commerce des bestiaux.

**Puy-l'Evêque**

Le sieur Pierre Marconac, cultivateur, demeurant à Puy-l'Evêque, était allé samedi à Agen pour un procès qu'il y soutient.

Après avoir terminé ses affaires, il s'assit sur un des bancs de la cour de la gare, attendant le départ du train.

A peine assis, deux individus, correctement vêtus, prirent place à ses côtés.

La conversation fut rapidement commencée et la connaissance vite faite : les nouveaux amis de Marconac allaient comme lui à Puy-l'Evêque.

En attendant de monter en wagon, on alla boire un, deux, trois... petits verres; notre compatriote s'endormit, il était 8 h. du soir lorsqu'il se réveilla, ne trouvant plus ses amis et très peiné de constater que son porte-monnaie, contenant 150 fr. environ n'était plus dans sa poche.

Il a raconté ses peines à la police, et son avocat a dû lui prêter l'argent nécessaire pour rentrer le lendemain matin chez lui.

La récolte en blé n'a pas été abondante, il y en aura bien un tiers de moins que l'année dernière.

La récolte de la pomme de terre, du maïs et de la betterave sera aussi inférieure à l'année dernière.

La sécheresse qui existe depuis si longtemps est cause qu'il se fait peu d'affaires dans les foires et les bœufs ont subi une baisse sensible.

Le blé ne vaut que de 14 à 15 fr. les 4/5.

Les pommes de terre 2 fr. 50.

La volaille est à très bon marché ainsi que les lapins.

Les œufs 60 cent. la douzaine.

**Mauroux**

La foire a été peu importante. Peu de bœufs et presque pas de vente. Une quinzaine de paires environ ont été vendues à des bas prix.

Les porcs étaient aussi en baisse.

La volaille ne se vendait qu'à très difficilement.

Les lapins 20 cent. la livre.

Les œufs 60 cent. la douzaine.

**Les envois postaux contre remboursement**

On sait que la loi du 20 juillet 1892 sur le service des envois par la poste d'objets à livrer contre remboursement a laissé à des décrets le soin de déterminer les mesures d'exécution et notamment le maximum de poids et de dimension, la forme de la déclaration, le mode de confection des envois, ainsi que les règles relatives à leur dépôt et à leur distribution.

Par voie de conséquence, le ministre du commerce et de l'industrie vient de signer le décret suivant :

Article premier. — Les objets confiés à la poste, pour être livrés contre remboursement, doivent porter, en tête de la suscription, la mention de la somme à payer par le destinataire, énoncée en toute lettres en francs et en centimes.

Art. 2. — Ces objets ne doivent pas dépasser un poids maximum de 500 grammes. Ils ne peuvent avoir sur aucune de leurs faces, une dimension supérieure à 30 centimètres.

Art. 3. — Ils sont insérés dans des boîtes, sacs, étuis, enveloppes de toiles ou fort papier, constituant un emballage clos, suffisamment résistant pour les mettre à l'abri de toute perte ou détérioration. Ils sont scellés de cachets en cire fine de même couleur, avec empreinte portant un signe particulier à l'expéditeur. Le nombre des cachets doit être suffisant pour assurer l'inviolabilité du contenu. Toutefois, les bijoux en or, en argent ou en platine, les objets précieux et les matières d'or et d'argent sont toujours insérés dans des boîtes ficelées et cachetées.

Art. 4. — Il n'est pas admis d'envois dont le contenu serait de nature à salir ou à maculer les correspondances ou à blesser les agents.

Art. 5. — L'expéditeur consigne sur la suscription de l'envoi la mention : « Envoi contre remboursement de... » (somme en toutes lettres) ; il remplit un bordereau qui lui est remis gratuitement et sur lequel il fait la description de l'objet et reproduit le montant de la somme à payer par le destinataire. Ce bordereau est inséré par lui dans une enveloppe non affranchie, qui lui est donnée gratuitement et qui est annexée à l'envoi jusqu'à l'arrivée de ce dernier au bureau de destination.

Art. 6. — Il est délivré à l'expéditeur un récépissé de dépôt.

Ce récépissé ne fera pas mention du poids qui ne sera pas constaté, mais il indiquera le montant de la somme à payer par le destinataire, le nombre des cachets, leur empreinte et la couleur de la cire.

Art. 7. — Les envois contre remboursement refusés par les destinataires ou adressés à des personnes décédées, inconnues ou parties sans adresse, sont renvoyés aux expéditeurs dans les vingt-quatre heures.

Quant à ceux adressés à des destinataires momentanément absents, ils sont conservés au bureau pendant un délai de cinq jours, non compris le jour de leur arrivée.

Art. 8. — Les envois contre remboursement peuvent, à défaut du destinataire, être livrés soit à un membre de sa famille, soit à une personne à ses gages (domestiques, concierge, etc.), contre le paiement de la somme indiquée sur la suscription et contre émargement au carnet de distribution.

Art. 9. — Il ne sera fait qu'une seule présentation à domicile des envois contre remboursement.

Après cette présentation un avis sera laissé au domicile du destinataire, l'informant que l'objet est tenu à sa disposition au bureau, pendant un délai de cinq jours.

Art. 10. — L'administration des postes et télégraphes pourra ne faire remettre les objets à livrer contre remboursement que dans le cours des distributions dans lesquelles sont comprises les valeurs à recouvrer.

D'autre part, les envois contre remboursement seront conservés au bureau, pour y être retirés par les destinataires, toutes les fois que leur nombre, leur volume ou leur poids rendrait impossible leur transport par les facteurs. Dans ce cas, l'avis prévu par l'article précédent leur sera adressé aussitôt après l'arrivée des objets au bureau.

Art. 11. — Les envois contre remboursement dont le destinataire a changé de résidence seront réexpédiés sur sa nouvelle demeure.

**Pilules Suisses !**

Le médicament le plus populaire de France.

**FAITS DIVERS**

**Les courses à pied dans l'armée**

Le *Temps* annonce que M. le ministre de la guerre a interdit à tous les militaires sans exception de participer aux courses à pied.

Notre confrère déclare qu'en effet, au point de vue humain et national, le profit de ces courses est absolument nul.

« Autant il faut approuver, dit-il, les exercices hygiéniques qui développent rationnellement les énergies du corps, autant il faut blâmer un surmenage occasionnel qui laisse le corps recré de lassitude, anémié et, comme on l'a constaté, rétréci. »

A cet égard, notre confrère fait une remarque digne d'intérêt :

« Certains jeunes gens dont la taille n'atteint que juste le minimum fixé par la conscription seraient enchantés de la diminuer afin d'échapper ainsi au service militaire. Les courses pédestres leur offrent, avec la chance de décrocher un prix, un moyen d'exquiver la loi. Est-il bon d'encourager une supercherie si contraire au patriotisme ? »

**Le froid**

On lit dans le *Petit Journal* :

La chaleur dont nous souffrons tant en ce moment, n'est pas générale en Europe. Dans certaines contrées d'Allemagne, il fait même froid, pour le plus grand désespoir des cultivateurs. Dans la Hesse, notamment, le thermomètre est descendu ces jours derniers jusqu'à 2 degrés au-dessous de zéro. Les légumes, et principalement les cornichons, ont gelé, ce qui est une catastrophe, car le cornichon conservé dans le sel joue un rôle important dans l'alimentation des Allemands.

**Le phylloxera en Champagne**

Des craintes, fort heureusement exagérées, se sont manifestées au sujet de l'apparition du phylloxera en Champagne. Toutefois, le mal existe et l'on ne saurait trop féliciter le syndicat des mesures aussi énergiques qu'intelligentes qu'il a su prendre pour arrêter le fléau en temps opportun et détourner l'immense danger qui menaçait le vignoble champenois tout entier.

Grâce à l'initiative si heureusement prise par le comité de défense, il est permis d'espérer que les mesures actuellement en vigueur suffiront à enrayer le mal. La Champagne tout entière est actuellement parcourue par des équipes de recherches qui ont pour mission de rechercher les places constaminées : les taches phylloxériques. Sitôt qu'un cep suspect est découvert, l'équipe détermine l'étendue exacte du point atteint par l'insecte. Sitôt cette étendue déterminée, tous les échelas qui la recouvrent sont arrachés, les ceps coupés, et le feu détruit le tout. En outre, tout autour de la tache, une zone de cinq mètres de largeur, subit le même traitement ; ceci, pour assurer la préservation complète des vignes voisines.

Le sol est ensuite profondément remué et injecté de sulfure de carbone, et défense est faite de remplacer la vigne détruite avant une période de cinq années.

D'autre part les intérêts des vignerons dont le vignoble a dû subir ce traitement sont sauvegardés par le syndicat qui après la vendange paiera, au cours normal, la récolte détruite et assurerait en outre, au propriétaire le revenu de sa terre pendant les quatre années suivantes, au cours desquelles ce dernier resté d'ailleurs libre de semer des légumes ou des céréales, en attendant la reconstitution de son vignoble. Les ressources du syndicat sont assurées par une cotisation de 3 fr. 20 sur chacun de ses 25,000 membres, soit environ 80,000 francs auxquels viennent s'ajouter 100,000 francs votés par la Chambre de commerce de Rennes et 80,000 fr. alloués par moitié au syndicat par le département de la Marne et l'Etat. Les vignerons revenus de leurs hésitations premières obtinrent sans difficultés aux prescriptions du syndicat et ont aujourd'hui pleine conscience de l'immense service rendu par celui-ci à la Champagne d'abord et aussi au pays tout entier.

**Un médecin russe assassiné**

Un journal de médecine de St-Petersbourg donne les détails suivants sur l'épouvantable assassinat du docteur Molchanoff Kwavalinok :

Le docteur allait quitter Kwavalinsk pour habiter St-Petersbourg, lorsqu'il fut chargé de l'installation et de la direction des baraques cholériques.

Au moment où les premiers troubles éclatèrent, M. Molchanoff, put, à grand-peine, se sauver à cheval.

Caché dans une maison amie, il fut trahi par les domestiques.

La foule cerna la maison, parlant d'y mettre le feu.

Pour épargner tout dommage à son hôte, Molchanoff se livra lui-même aux émeutiers. Trois popes qui voulaient intervenir furent à moitié tués par la foule qui commença à faire subir au médecin un long martyre.

Malgré les conseils de ses amis qui le suppliaient de partir, Molchanoff, jugeant que son devoir était de rester, il resta.

Le 30 du mois dernier, il était à son poste, quand une première troupe de révoltés arriva.

Tous demandaient à grand cris sa tête ; ils l'avaient surnommé le docteur Choléra, et l'accusaient de s'être engagé, par écrit, et moyennant une somme d'argent, à empoisonner l'eau de la ville.

On le lança en l'air pour le laisser violemment retomber sur le pavé, on lui écrasa le crâne à coups de talon.

Comme il vivait encore, on le livra aux femmes.

A coups de pierres, de marteaux, les mégères achevèrent le malheureux ; une fois mort, elles mutilèrent horriblement son cadavre et laissèrent quelques-unes d'entre elles en faction, pour empêcher qu'on enlevât le corps méconnaissable.

Une pension a été accordée, par le gouvernement russe, à la veuve et aux enfants du malheureux.

**Le vaccin du choléra**

Une nouvelle de la plus haute importance scientifique circule en ce moment dans le monde médical.

Il s'agit simplement d'une découverte admirable due à un jeune savant russe, M. Haffkine, préparateur à l'Institut Pasteur qui a trouvé, assure-t-on, le vaccin du choléra, comme son illustre maître a trouvé celui de la rage.

On comprend l'émotion qu'a provoqué cette découverte.

Serions-nous à jamais préservés du terrible fléau qui règne à l'état permanent depuis des siècles dans l'Inde, et qui sévit en ce moment si cruellement en Russie ?

Jusqu'à présent, tous les efforts de la science étaient restés infructueux.

Maintenant le choléra est vaincu comme la variole et la rage.

C'est du moins ce qui paraît ressortir d'une entrevue qu'un de nos confrères a eue avec M. Haffkine.

**La guérison du cancer**

De la *Petite République française* :

Un médecin russe, le docteur Patscheff, de Moscou, vient, après de longues études et de patientes observations, de découvrir la guérison du cancer. Deux femmes, atteintes d'un cancer au sein, avaient été condamnées comme incurables par les chirurgiens de Berlin et de Paris. Tous les efforts, pour les guérir, ayant été vains, elles se décidèrent à aller demander des secours au docteur Patscheff, simple médecin de quartier de Moscou.

Le docteur Patscheff les reçut le 22 juillet dernier à sa consultation, les examina, et séance tenante, les conduisit à son laboratoire où sont installées des baignoires closes, aménagées selon ses propres dessins, et dans lesquelles le malade, reclus, pendant deux heures environ, prend un bain de vapeurs de soufre absolument chimiquement pur.

Deux fois par semaine, depuis cette époque, ces deux incurables, vinrent chez le docteur Patscheff subir leur bain de soufre, et déjà, le 5 août dernier, c'est-à-dire après quatre bains seulement, la cure avait si miraculeusement opéré, que tous les symptômes du cancer avaient franchement disparu. Le traitement sera suivi encore pendant deux mois environ, et le docteur Patscheff répond de la guérison de ses « incurables. »

**Carreaux cassés**

Beaucoup de personnes désireraient savoir qui, du propriétaire ou du locataire, devrait supporter le remplacement des verres cassés par la grêle aux fenêtres et devantures de magasins.

La réponse à la question se trouve dans l'article 1854 du Code civil ainsi conçu :

« Les réparations locatives ou de menu entretien, dont le locataire est tenu, s'il n'y a clause contraire, sont celles désignées comme telles par l'usage des lieux, et, entre autres, les réparations à faire... »

«... Aux vitres à moins qu'elles ne soient cassées par grêle ou autres accidents extraordinaires et de force majeure, dont le locataire ne peut être tenu... »

Il résulte de cette disposition que le remplacement des vitres cassées par la grêle est, en principe, à la charge du propriétaire.

Il n'en serait autrement qu'en cas de stipulation contraire dans le bail, ou encore au cas où le locataire, ayant des contrevents ou des persiennes, aurait négligé de les fermer, s'il avait, d'ailleurs, le temps et la possibilité de le faire.

Si le locataire avait substitué des glaces au verre, le propriétaire ne serait tenu qu'à faire remettre du verre.

**AUDOUARD** Chirurgien-dentiste à Brive, à l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

**BULLETIN FINANCIER**

du 17 août 1892

Au début il se produit quelques ventes au comptant et les cours de nos rentes rétrogradent légèrement ; à la fin de la bourse on revient aux cours d'hier. L'approche du pair amène forcément quelques réalisations, mais malgré cela, on sent que le cours de 100 n'est plus qu'une question de jours.

Les places étrangères sont un peu agitées surtout Berlin.

Le 3 0/0 finit à 99.82 1/2 après 99.75.

Bonne tenue des actions de nos sociétés de crédit. Le Crédit Foncier fait un nouveau progrès en avant à 112.50. La Société Générale donne lieu à quelques affaires.

Les Châlets de commodité sont à 683.75. L'Italien est aujourd'hui en nouvelle avance à 91.80. La crise économique s'accroît en Italie. Les chemins méridionaux sont à 640 en attendant mieux.

L'Extérieure a regagné le cours de 64. On parle toujours d'un arrangement avec la Banque de Paris. Le 4 0/0 Turc a franchi le cours de 21.

En Banque, la Morena est à 125.50. La part de Soufres Romains reste ferme.



**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 13 août 1892 : — Au Dahomey : L'escadre devant Kotonou ; Tirailleur sénégalais ; Blocus de Wydah ; Vue générale de Grand-Popo ; Factorerie Régis ; Village de Beffa ; Gabions dressés contre les Dahoméens ; Vue du wharf de Kotonou ; Camp d'Aoussas ; Fortin de la factorerie Régis ; Télégraphe ; Le fort Régis ; L'Ouème ; Porto-Novo ; Le fort des Amazones ; Dahomey. — Exposition des Arts de la Femme, au palais de l'Industrie ; Clavecin XVIII<sup>e</sup> siècle ; Etui de Marie-Antoinette ; Nécessaire de Marie-Antoinette, etc. — Beaux-Arts : « Idylle », tableau de M. Cordova. — L'Eté, dessin de Reichan. — Le 4<sup>e</sup> centenaire de Christophe Colomb ; La caravelle la « Santa-Maria » ; Départ de la caravelle ; Le couvent de Robida ; Projet du monument de Colomb. — M. Abel Tinayre.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, A. Boissard ; A travers les champs, par Emile Desbeaux ; Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson ; Variété : Exposition des Arts de la Femme, par G. Lenôtre ; Courrier de l'Exposition de Chicago ; Chronique du sport, par Archiduc. — Echees, Rébus, Explication des gravures, Récréations de la famille.

Nouvelle : « La partie de Yacht », par M. Ch. de Coyart.

En supplément : « Tante Berceuse », roman par J. Mary, illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

**AUX PIANISTES**

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Roy, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

**MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Pèlerinage à Rocamadour**

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du **Pèlerinage de Roc-Amadour** (Lot), il est délivré chaque année, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et de 30 % en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin**

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

1 <sup>re</sup> classe		2 <sup>e</sup> classe		1 <sup>re</sup> classe		2 <sup>e</sup> classe	
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours...	91 fr.	64 fr.		
Nantes...	113	87	Blois...	86	64		
Angers...	105	79	Orléans...	86	68		
Le Mans	103	77					

**Itinéraire**

1<sup>o</sup> Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2<sup>o</sup> Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eyguande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris ; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1892)

**De Paris à Toulouse**

	17	5	21	35	1125
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> » s.	9 <sup>h</sup> m.	7 <sup>h</sup> 40s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 5	12 42	—
	départ. 6 50	6 45	5 25	1 10	7 <sup>h</sup> 5
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 26	6 7	2 8	8 8
	départ. 7 53	7 29	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GORDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	8 58	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 1	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 37
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	7 55
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 4
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 40
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 23
	départ. 12 2	10 23	8 42	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

**De Toulouse à Paris**

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25	—	6 <sup>h</sup> » s.	—	9 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 6
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	3 19	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GORDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 1	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37m.	—	10 21m.	—	—	11 38s.

**De CAHORS à LIBOS**

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 43
Mercuès.....	6 54	1 4	6 17
Arrêt Douelle	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 25	1 35	6 57
Arrt Prayssac	7 28	—	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 43	7 8
Duravel.....	7 43	4 54	7 15
Sotirac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 32
BORDEAUX. —	3 51	8 11m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28s.	10 24m

**De LIBOS à CAHORS**

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	5 <sup>h</sup> » s.	14 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 40m
— Express	7 40	—	—
BORDEAUX. —	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Sotirac-Touzac	8 45	3 50	9 21
Duravel.....	8 52	3 59	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 50	4 8	9 35
Arrt Prayssac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	—	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

**De CAHORS à CAPDENAC**

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 4	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte	8 38	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 21
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toulzac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelleine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

**De CAPDENAC à CAHORS**

	[Omnibus]	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 23
Lamadelleine.....	7 59	11 54	5 34
Toulzac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 6
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	4 21	6 53
Vers.....	9 23	4 59	6 58
Arcambal.....	9 31	5 11	7 6
Cabessut, halte.	9 44	5 25	7 16